



Albi, le 21 mars 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bilan de l'intervention à l'usine Brenntag à Saint-Sulpice-La-Pointe

L'installation exploitée par la société BRENNAG à Saint-Sulpice-La-Pointe est une installation classée soumise à autorisation avec statut SEVESO seuil haut dû à la nature des activités du site, avec des risques accidentels pouvant générer des effets toxiques et des effets thermiques en dehors du site.

Par arrêtés préfectoraux et arrêtés ministériels, toutes les prescriptions nécessaires pour limiter les risques et les nuisances sont imposées à l'exploitant. Le respect de ces prescriptions fait l'objet d'un contrôle rigoureux de l'inspection des installations classées de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) qui a mené 7 inspections ces dix dernières années. Aucune défaillance n'a été relevée au cours de ces inspections dans la zone accidentée.

L'accident qui s'est produit ce jour a eu des effets limités (aucun en dehors du site).

Les éléments connus sur l'accident

Une société de maintenance est intervenue ce matin sur l'une des 12 cuves enterrées de la zone "solvants".

La cuve concernée est compartimentée en trois cuves numérotées 122, 123 et 124. L'intervention a eu lieu sur la cuve n° 122 qui peut potentiellement contenir 35 m³ d'acétate d'éthyle. Les deux autres cuves contiennent des produits inflammables. Au moment de l'intervention, la cuve n° 122 était vide de liquide et la trappe d'accès était ouverte.

Deux salariés de la société de maintenance ont été blessés. Âgés de 27 et 46 ans, ils ont subi des brûlures au second degré, le premier au niveau des mains et du visage, le second au bras gauche et à l'abdomen. Leur pronostic vital n'est pas engagé. Ils sont actuellement hospitalisés au centre de Rangueil à Toulouse.

Le Préfet a activé sans délai le Centre Opérationnel Départemental afin d'engager rapidement et de coordonner les moyens adaptés à la crise. 30 gendarmes, 56 sapeurs-pompiers du SDIS 81 et 14 engins sont intervenus sur place afin de mettre en oeuvre toutes les mesures de précaution et de mise en sécurité.

Les causes précises de l'accident restent à déterminer.

La surpression a probablement été évacuée essentiellement par la trappe d'ouverture et vers le haut, limitant ainsi les effets de l'explosion sur la structure.

La cuve n° 122 a été mise en sécurité par remplissage d'eau par les sapeurs-pompiers du SDIS.

A cette heure, les doutes sur l'état des structures avoisinantes et l'éventualité d'un sur-accident ont été totalement écartés.

La circulation a été rétablie.

Les élèves des écoles Louisa Paulin, Marcel Pagnol et Saint-Charles, ainsi que du collège Pierre Suc, mis en sécurité ce matin, ont pu regagner leur domicile.

Des mesures d'urgence imposées à l'exploitant par le préfet de département

Un arrêté de mesures d'urgence sera pris par le préfet dans la soirée après une visite sur site à 18h00 en présence d'un représentant la direction opérationnelle et la directrice Hygiène Sécurité Environnement de BRENNTAG, des responsables de la DREAL, de la DIRECCTE et de la Préfecture.

L'arrêté prévoira trois types de mesures :

- la surveillance de fuites éventuelles au niveau des trois cuves (mesure d'explosivité, étanchéité, ...)
- la limitation partielle des activités,
- un diagnostic de certains équipements (cuves, tuyauteries, équipements de surveillance).